



Les différentes structures d'accueil pour les personnes âgées

Qu'est-ce qu'un EHPAD ?

EHPAD signifie «établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes». Comme leur nom l'indique, les EHPAD sont habilités à recevoir des personnes âgées en perte d'autonomie.



Les EHPAD constituent aujourd'hui la majorité des établissements d'accueil pour personnes âgées, et l'expression « maison de retraite » désigne en général ce type de structure.

Les EHPAD sont des établissements médicalisés. Ils disposent 24 heures sur 24 d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident en fonction de sa situation personnelle.

Un médecin, le médecin coordonnateur, qui peut être un généraliste ou un gériatre, assure la coordination et la formation des différents professionnels intervenant auprès des résidents afin de garantir la qualité et la continuité des soins.

Bien que tous les EHPAD puissent accueillir des personnes âgées dépendantes, certains d'entre eux ne prennent pas en charge les personnes relevant des GIR 1 et 2, dont la perte d'autonomie est très importante : il est donc important de bien se renseigner sur ce point afin de choisir un établissement adapté à la situation de la personne concernée.



Les EHPAD : des établissements conventionnés

Les EHPAD sont des établissements conventionnés. Pour obtenir le statut d'EHPAD, les maisons de retraite doivent en effet signer une convention, la «convention tripartite», avec le conseil général du département dans lequel elles sont implantées et avec l'.A.R.S. (agence régionale de santé).

Cette convention précise les conditions de fonctionnement de l'établissement sur le plan financier. Par ailleurs, la maison de retraite s'engage sur la qualité de la prise en charge des personnes et des soins qui leur sont prodigués.

L'.A.R.S. et ses délégations territoriales effectuent des contrôles réguliers dans les EHPAD et garantissent le bon fonctionnement de ces établissements.

Les logements-foyers

Les logements-foyers sont des établissements qui proposent des logements adaptés au vieillissement sans incapacité.

Les résidents louent un studio ou un deux-pièces vide, ce qui leur permet de conserver une indépendance de vie, et peuvent par ailleurs bénéficier de services collectifs dont l'usage reste facultatif : restauration, infirmerie, blanchissage, permanence nocturne...

Les logements-foyers sont gérés par des collectivités locales, des associations à but non lucratif, des caisses de retraite, etc. Ils sont habilités à héberger des personnes bénéficiant de l'aide sociale.



Les résidences services

Dans les résidences services, comme dans les foyers-logements, les personnes âgées vivent dans un logement indépendant et peuvent choisir de bénéficier de services collectifs. Les personnes âgées peuvent être propriétaires ou locataires de leur appartement. Il s'agit de résidences commerciales, qui offrent des prestations de luxe. Elles sont généralement peu, voire pas du tout, médicalisées.





Les hébergements temporaires et accueils à temps partiel

Il existe des solutions d'hébergement de durée limitée pour les personnes âgées qui ne peuvent occuper leur logement pendant quelque temps (travaux nécessaires chez elles, absence temporaire de leur entourage, etc.).

Des structures d'accueil à temps partiel (accueil de jour et accueil de nuit) sont également disponibles pour les personnes âgées dont l'état de santé ne leur permet pas de rester à domicile de façon continue, ou qui ne le souhaitent pas.



- *L'hébergement temporaire*
- *L'accueil de jour*
- *L'accueil de nuit*

L'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire est une forme d'accueil limité dans le temps (trois mois).

Intermédiaires entre le foyer et la maison de retraite, ces structures peuvent être autonomes ou rattachées à une maison de retraite médicalisée (EHPAD).

L'hébergement temporaire est indiqué en cas d'absence des proches, de sortie d'hospitalisation, de travaux dans le logement de la personne âgée, etc. Il peut aussi permettre à une personne âgée de se familiariser avec une maison de retraite et de voir si elle lui convient ou non avant de s'y installer définitivement.

L'accueil de jour



L'accueil de jour est destiné à des personnes vivant à domicile. Il permet de les accueillir pour une période allant d'une demi-journée à plusieurs jours par semaine.

Les accueils de jour sont situés dans des hôpitaux gériatriques, dans des maisons de retraite médicalisées (EHPAD) ou sont autonomes. Les personnes âgées bénéficient d'activités visant à les stimuler et à maintenir leur autonomie.

Il existe des structures d'accueil de jour spécifiques pour les personnes souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou

apparentée. L'admission en centre d'accueil de jour se fait après un diagnostic établissant l'existence de troubles neuro-dégénératifs, au cours d'une consultation mémoire.

L'accueil de jour permet également aux aidants de la personne âgée de profiter de moments de répit

L'accueil de nuit



© Can Stock Photo - csp9038874

L'accueil de nuit est un mode d'hébergement à temps partiel en maison de retraite destiné à des personnes vivant à domicile.

Il leur permet de bénéficier des services de la maison de retraite, en particulier pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne : coucher, lever, habillage, toilette, prise de médicaments, de repas...

L'accueil de nuit favorise ainsi le maintien à domicile de personnes ayant une perte d'autonomie.

Il permet également aux aidants de la personne accueillie la nuit de profiter de moments de répit.